

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ÉCOTSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Paris, le 12 juillet 2012

LE GRAND MAÎTRE

MH/AND/CL

Circulaire Générale n° 4 - Année 2012/2013

Vénéérable Maître, Mon Très Cher Frère,
Mon Très Cher Frère Député,

Il nous apparaît nécessaire de faire le point quant aux conséquences découlant de la Déclaration de Bâle du 10 Juin 2012 des cinq Grandes Loges européennes et de notre Déclaration, approuvée à l'unanimité par le Conseil Fédéral le 13 Juin 2012 puis par notre Convent par 97 % des mandats le 15 Juin.

Ces déclarations affirment, chacune d'entre elles, des principes à partir desquels il est possible d'engager des négociations.

En ce qui concerne les cinq Obédiences européennes, les deux éléments essentiels se situent dans la rupture définitive de leurs liens avec la Grande Loge Nationale Française et dans la constatation que la Grande Loge de France, en raison de la qualité des Frères qui la composent et des travaux rituels qui y sont accomplis, doit être l'acteur majeur dans le processus de recomposition du paysage maçonnique en France.

En ce qui nous concerne, la Grande Loge de France a pris acte du nouveau regard porté par ces cinq Obédiences, la qualité des Frères de la Grande Loge et la régularité de leurs travaux, étant conformes à la réalité. La Grande Loge de France s'inscrit dans la pure tradition de la Franc-Maçonnerie universelle, comme elle l'a fait depuis son origine et elle restera attachée aux principes fondamentaux de l'Écossisme.

Il revient à notre Obédience de poursuivre les contacts déjà entrepris avec les cinq signataires de la Déclaration de Bâle et d'envisager, avec les Obédiences françaises qui souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche, les processus pouvant en permettre la réalisation.

Ces perspectives, la première en Europe, la seconde en France, sont séparées et complémentaires.

A ce jour, en France, il n'y a eu, contrairement aux multiples informations contradictoires circulant par courriels ou « blogs » interposés, aucun entretien avec aucune Obédience.

Ces entretiens s'inscriront dans un cadre fixé par la Grande Loge de France, à l'issue de contacts informels, dans les prochaines semaines, avec les Grands Maîtres de ces différentes Obédiences.

.../...

8 rue Puteaux – 75017 PARIS Téléphone : 01 53 42 41 51 Télécopie : 01 45 22 11 52

ASSOCIATION LOI 1901 – SIRET 784 718 678 00013 – CODE APE 913 A

Site Internet : <http://www.gldf.org> - e-mail : secretariat.gm@gldf.org

Les relations avec les Obédiences européennes se poursuivront dans des échanges désormais officiels, et porteront sur les sujets évoqués dans la Déclaration de Bâle et sur ceux rappelés dans notre Déclaration.

En l'espèce, et ces points sont fondamentaux, il a été rappelé à nos Frères européens :

- que la Grande Loge de France travaille à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, en présence du Volume de la Loi Sacrée, ouvert sur l'autel des Serments.
- que le Symbole du Grand Architecte de l'Univers émane du Convent Universel de Lausanne de Septembre 1875.
- que ce concept, pour les Frères de la Grande Loge de France, n'implique aucune croyance religieuse particulière.
- que le Volume de la Loi Sacrée, réintroduit sur l'autel des Serments par notre Convent en 1953, est la Bible, en tant que symbole de la Tradition.

Aucune interprétation dogmatique ne peut être conférée ni à l'invocation au Grand Architecte de l'Univers ni à la présence du Volume de la Loi Sacrée ouvert au Prologue de Jean dans les Ateliers de la Grande Loge de France.

Ces principes fondamentaux sont ceux du Rite Ecossais Ancien et Accepté et ne peuvent être remis en cause.

Sur ces bases les échanges pourront être poursuivis.

Chacun mesure l'importance de ce chantier et notre dernier Convent ne s'y est pas trompé.

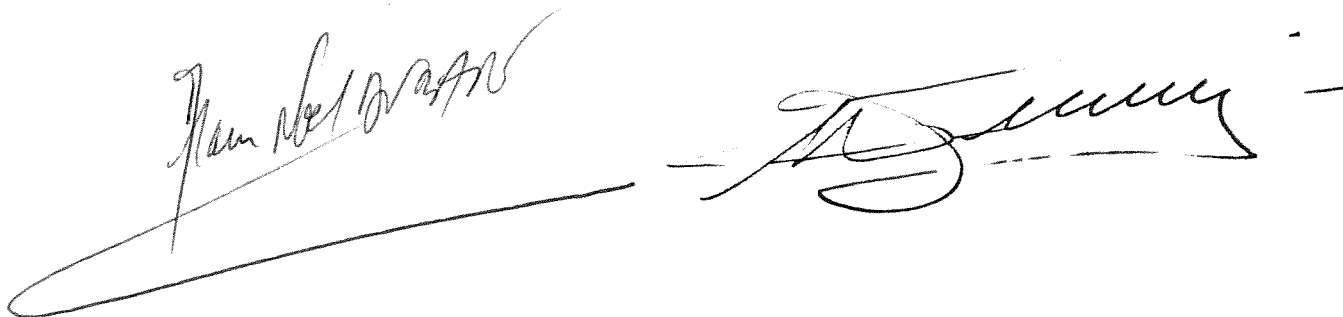
Chacun comprend également qu'il est impossible que les échanges entre les différentes Obédiences se fassent sur la place publique, encore moins par personnes interposées.

Il vous en sera rendu compte de manière exhaustive lors de la Tenue de Grande Loge et du Convent : seule notre Assemblée souveraine aura qualité pour se prononcer.

Nous vous prions de croire, mes Très Chers Frères, en nos sentiments les plus chaleureux et les plus fraternels.

Alain-Noël DUBART
Passé Grand Maître

Marc HENRY
Grand Maître

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'Alain-Noël Dubart' and the signature on the right is 'Marc Henry'. Both signatures are written in a cursive, flowing style. Below each signature is a long, horizontal line that extends across the width of the signature.